



TRANSMIS LE 28/11/2023
REÇU LE 28/11/2023
AFFICHÉ LE 28/11/2023
NOTIFIÉ LE 10/12/2023
PUBLIÉ LE 10/12/2023
EXÉCUTOIRE LE 10/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUD 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°9

OBJET : FINANCES- GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ SEQENS POUR LA RÉHABILITATION DE 460 LOGEMENTS SOCIAUX - DROIT DE RÉSERVATION DE 184 LOGEMENTS.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°9

OBJET : FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ SEQENS POUR LA RÉHABILITATION DE 460 LOGEMENTS SOCIAUX - DROIT DE RÉSERVATION DE 184 LOGEMENTS.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2305 du Code Civil,

VU le courrier de la Société SEQENS relatif à une demande de garantie à 100% d'un emprunt de 20 653 859€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 460 logements sociaux situés dans le quartier de la Fontaine Bertin à Franconville-la-Garenne,

VU le contrat de prêt n°150944 constitué d'une ligne, établi entre SEQENS et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU le plan de financement de l'opération,

VU les projets de conventions de garantie d'emprunt et de réservation de 184 logements établis entre SEQENS et la ville,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de participer à la réhabilitation des logements sociaux situés sur son territoire,

APRÈS avis de la commission Ressources et développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 20 653 859€ (vingt millions six cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-neuf euros) souscrit par l'emprunteur, la Société SEQENS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°150944 constitué d'une ligne de prêt. Ce prêt est destiné à la réhabilitation d'un ensemble immobilier de 460 logements collectifs locatifs situés à Franconville-la-Garenne.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 20 653 859€ (vingt millions six cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-neuf euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°9 du CM du 23/11/2023 P 2/2

Article 2 : PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer les conventions de réservation afférentes pour la réservation par la ville de 184 logements.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville

Conseiller Régional d'Ile de France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Monsieur Raim Verbrugge
Le 10 décembre 2023

Acte à classer**DEL23112023Q9**

1
En préparation
2
En attente retour
Préfecture
3
> **AR reçu** <
4
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T11-32-07.00 (MI249183553)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q9-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES- GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ
SEQENS POUR LA RÉHABILITATION DE 460 LOGEMENTS SOCIAUX
- DROIT DE RÉSERVATION DE 184 LOGEMENTS.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération


Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.5. garantie d'emprunt accordée

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 09 - FIN - GARANTIE EMPRUNT Multicanal : Non
SEQENS.PDF

Pièces jointes :

09 - PJ Projet convention Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
délégation contingent
baillieur Franconville-
Seqens.PDF  [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

09 PJ Projet Convention de Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
réserve Ville
FRANCONVILLE.PDF  [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 11:32

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 11:32

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 11:37